



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

ORDONNANCE

Dossier n° PR-2019-065

Modis Canada Inc.

c.

Services partagés Canada

*Ordonnance rendue
le lundi 27 mars 2020*

EU ÉGARD À une plainte déposée par Modis Canada Inc. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4^e suppl.);

ET À LA SUITE D'une décision du Tribunal canadien du commerce extérieur d'enquêter sur la plainte aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*;

ET À LA SUITE DU retrait de la plainte par Modis Canada Inc. le 20 avril 2020.

ENTRE**MODIS CANADA INC.****Partie plaignante****ET****SERVICES PARTAGÉS CANADA****Institution fédérale****ORDONNANCE**

Puisque la partie plaignante, Modis Canada Inc., a retiré sa plainte, le Tribunal par les présentes met fin à son enquête aux termes de l'article 10 du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*, DORS/93-602.

Susan D. Beaubien

Susan D. Beaubien

Membre président